



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



mémoire et solidarité

La pension d'ascendant

Pour qui?
Le(s) parent(s) (ou à défaut, les grands-parents, ou toute personne ayant élevé et entretenu l'enfant jusqu'à ses 15 ans) d'une victime décédée du fait d'un acte de terrorisme.
Modalités d'octroi
<p>Des conditions d'âge et de ressources doivent être remplies par les ascendants demandant la pension d'invalidité :</p> <ul style="list-style-type: none">- Être âgés de plus de soixante ans, ou, sans condition d'âge, s'ils :<ul style="list-style-type: none">- sont infirmes ou atteints d'une maladie incurable ou entraînant une incapacité permanente de travail- ou que leur conjoint ou partenaire est lui-même infirme ou atteint d'une maladie incurable ou entraînant une incapacité permanente de travail ;- <u>Remarque</u> : Le parent, veuf, divorcé, séparé de corps, non partenaire d'un pacte civil de solidarité ou non marié, est considéré comme remplissant la condition d'âge s'il a à sa charge un ou plusieurs enfants infirmes ou âgés de moins de vingt-et-un ans ;- Les revenus imposables ne doivent pas excéder, par part, le plafond de non-imposition. Si les revenus imposables sont supérieurs à ce montant, la pension est réduite à concurrence de la part du revenu dépassant ce montant ;- Il ne doit pas y avoir, à l'époque de la demande, d'ascendants d'un degré plus rapproché du défunt ;- Les ascendants de nationalité étrangère ne doivent pas être bénéficiaires d'une allocation d'ascendant servie par un gouvernement étranger.
Démarches
<ul style="list-style-type: none">- Demande à faire au plus vite, le point de départ de l'indemnisation correspond à la date du dépôt de la demande.- Cerfa n°15871*02 à transmettre au service de l'ONACVG de votre département (recommandé pour un suivi plus facile) ou au service des pensions de La Rochelle (Service des pensions et des risques professionnels – BP 60000 – 17016 La Rochelle cedex 01).
Et après?
Le paiement de la pension peut être suspendu si les ascendants ne remplissent plus les conditions ci-dessus. Elle est remise en paiement sur demande des intéressés et sur production des pièces justificatives attestant qu'ils remplissent à nouveau les conditions.